



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 mars 2024**

Date de la convocation : mardi 19 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 48

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjja BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à Mme Marie MOULINIER), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Fabienne CARA

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 31 Convention de mise à disposition à titre gratuit de véhicules et de personnel auprès de la Banque Alimentaire

Rapporteur : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations locales et de son engagement aux côtés des acteurs de la solidarité, la Ville de Pau met à disposition de la Banque Alimentaire du Béarn et de la Soule, depuis plusieurs années et gratuitement, trois véhicules permettant de réaliser les collectes de dons alimentaires dans les meilleures conditions possibles.

Deux de ces véhicules étant des camions poids-lourd, la Ville met également à disposition deux chauffeurs qualifiés titulaires du permis poids-lourd.

Le troisième véhicule ne nécessitant qu'un permis B, il est conduit par un membre ou un bénévole de l'association.

Compte tenu des différentes évolutions législatives et réglementaires, il convient de sécuriser ce partenariat par une convention en bonne et due forme.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Après avis de la conférence Action Sociale et Vie dans la Ville du 12 mars 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 mars 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit de véhicules et de personnel auprès de la Banque Alimentaire ;**
- 2. Autoriser M. le Maire à signer cette convention.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU